



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 9 septembre 2024
à 18 heures 30

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Date de la convocation
03/09/2024

Date de publication
12/09/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel – CACELLI Alex - RANC Sylvie - CRAPONNE Jean-Louis - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane – ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - FILLIERE Thierry -TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PENALVA Sylvain - DUCRES Jacques.

Procurations :

LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.
DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à FISCHER Lionel

Absente excusée : PLAZA PUTTI Mireille

Secrétaire de séance : GUINTRAND Tamara

Nature de l'acte : 5.1 Election de l'Exécutif
DELIBERATION N° 2024-09-59

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT DANS LE CAS D'UNE VACANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L.2122-7, L. 2122-7-2 et L.2122-18 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

VU la délibération n°2024-09-58 du 9 septembre 2024 fixant le nombre d'adjoints au Maire.

CONSIDERANT qu'un poste d'adjoint est devenu vacant,

Selon l'article L. 2122-7-2 du C.G.C.T., quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le Maire a constaté que la condition du quorum était remplie et a rappelé que l'élection d'un adjoint se déroulait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il a été dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Alex CACELLI et Mme Sandra BOUIX.

Après appel à candidature, il a été procédé au déroulement du vote.

Résultat du scrutin :

Election du 6 ^{ème} adjoint		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26	
A déduire		
▪ bulletins blancs	4	
▪ bulletins nuls	4	
Suffrages exprimés	18	
Majorité absolue	10	
A obtenu :		
Xavier DEL NISTA	18	voix

M. Xavier DEL NISTA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance,
Tamara GUINTRAND

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.09.2024 de la publication le 12.09.2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.